

**NI PAUVRE**

**NI SOUMIS**

**HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !**

Paris, le 26 mai 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Le collectif « Ni pauvre, ni soumis » interpelle les parlementaires !**

**Renvoyées à la conférence nationale du 10 juin pour des réponses « concrètes », les 100 associations nationales de « Ni pauvre, ni soumis » n'entendent pas se faire oublier !**

**Deux mois après la manifestation du 29 mars qui a réuni 35 000 personnes à Paris, et face à l'absence de réponses concrètes, les représentants de « Ni pauvre, ni soumis » interpellent les parlementaires, par le biais d'un kit les invitant à écouter et agir pour une réforme des ressources créant un revenu d'existence décent pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante !**

Les réponses du Gouvernement à la mobilisation du 29 mars et aux revendications du mouvement « Ni pauvre, ni soumis » sont *“les caisses sont vides”* et *“nous verrons tout cela le 10 juin lors de la conférence nationale du handicap”*.

Les associations s'inquiètent de ce que le 10 juin, aucune réponse ne soit apportée à la question des ressources, le gouvernement n'ayant pour l'instant que survolé la question du revenu d'existence dans le cadre des groupes de travail préparatoires pour la conférence, ne permettant aucune concertation approfondie et ni aucune négociation.

En outre, les conférences, les discours, les promesses, les associations connaissent. Si 35 000 personnes en situation de handicap et malades ont défilé à Paris, parfois en prenant de gros risques pour leur santé, ce n'est pas pour entendre des mots mais pour obtenir des réponses et des actes.

Les caisses sont vides ? Le sont-elles pour tout ? Peut-on entendre cet argument lorsqu'il est question de vie et de dignité et que chacun sait, que les moyens financiers se trouvent lorsque la volonté politique est là pour arbitrer et considérer les vrais problèmes et urgences ?

**La situation est à la fois simple et dramatique : elle appelle une réaction rapide et concrète ; elle concerne tous les citoyens car c'est notre modèle de société qui est en jeu !**

**« Entendre c'est bien, écouter et agir c'est mieux ! »**

Le collectif « Ni pauvre, ni soumis » interpelle les parlementaires. Parce qu'en tant que représentants des citoyens de ce pays, ils ont le devoir de défendre ceux qui en ont le plus besoin.

Chaque parlementaire a ainsi reçu un argumentaire accompagné d'un coton-tige pour l'inciter à enfin écouter et agir pour les personnes regroupées dans le collectif « Ni pauvre, ni soumis ». Le collectif attend d'eux qu'ils portent auprès du gouvernement ses demandes. A travers des questions au gouvernement, peut-être obtiendront-ils des réponses concrètes (conférence nationale du handicap ou pas), pour les milliers de personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante, des victimes du travail, qui, aujourd'hui, se trouvent marginalisées !

### **Rappel des demandes :**

**> Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :**

- **créer un revenu d'existence égal au moins au montant du SMIC brut** et indexé sur celui-ci, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes incapables de travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles aient cotisé ou non.

Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers).

- **permettre un cumul de ce revenu de remplacement avec un revenu professionnel** – selon le principe du revenu de solidarité active (RSA) - pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante garantissant ainsi un revenu supérieur au SMIC brut.

> **Dès 2008 :**

- **revaloriser de 5 % toutes les allocations et pensions** et pas seulement l'AAH (pension d'invalidité, allocation supplémentaire invalidité, minimum vieillesse ainsi que rentes d'accident du travail et de maladies professionnelles).

- **assouplir les critères d'accès au complément des ressources** pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante qui ne peuvent pas travailler et qui ont des ressources inférieures ou égales au montant de la garantie de ressources des personnes handicapées (GRPH) c'est-à-dire 800 €. Aujourd'hui, seulement quelques dizaines de milliers de personnes ont accès à ce complément alors qu'une majorité des bénéficiaires de l'AAH et/ou de pension d'invalidité ne peuvent pas travailler.

- favoriser l'accès réel et effectif aux soins pour tous en **ouvrant le bénéfice de la CMU complémentaire** à toutes les personnes en dessous du seuil de pauvreté (soit toutes celles dont les revenus sont inférieurs à 817 € / mois, alors que le plafond de ressources pour avoir droit à la CMU complémentaire est aujourd'hui abaissé à 606 € / mois pour une personne seule), et en **supprimant les franchises médicales**.

**Pour tout savoir sur « Ni pauvre, ni soumis » :**

**[www.nipauvrenisoumis.org](http://www.nipauvrenisoumis.org)**

**Contacts presse :**